



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROFITEZ D'UN MOIS SUPPLEMENTAIRE POUR CANDIDATER

Sites & Cités remarquables de France et Patrimoine-Environnement en partenariat avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Transition Ecologique vous proposent de candidater à la 16^{ème} édition du Concours national de reconquête des entrées de ville, de bourg, de territoire et de leurs franges.

Les entrées de ville présentent généralement des « architectures provisoires ». De belles villes sont trop souvent abîmées par leurs entrées défigurées et marquées par un chaos qui s'oppose aux efforts réalisés dans les centres villes. Les franges urbaines s'étendent et **entrent en concurrence avec les cœurs de ville et consomment des terres agricoles et des espaces naturels.**

A travers ce concours, Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement souhaitent faire connaître et valoriser des démarches engagées en faveur d'espaces de qualité dans les entrées de ville, de bourg, de territoire et les franges urbaines.

Pour cette 16^{ème} édition, le concours se renouvelle en récompensant les opérations de requalification des entrées de villes par **trois types d'infrastructure : ferroviaire, terrestre ou fluviale.**

Deux prix seront décernés : le premier pour les villes de moins de 2 000 habitants et le second pour les villes de plus de 2000 habitants.

Vous trouverez la présentation du concours, les orientations de sélection et les modalités et conditions de participation sur la plaquette du concours.

Toutes les informations à partir du lien suivant : <https://www.sites-cites.fr/concours-edv-2021/>

Les candidatures sont à envoyer, avant le 5 mai 2021, en format papier, à l'adresse postale suivante :

Sites & cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur
33000 Bordeaux,

et en format numérique à l'adresse mail suivante : edv@associations-patrimoine.org